

Séance du 17 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept du mois de décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace "Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 156
- Nombre de conseillers présents : 109

Convocation du : 11/12/2018

Publication du : 12/12/2018

Secrétaire de séance : Corinne BOURCIER

Étaient présents :

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjoints : Joseph MARSAULT, Sylvie MARNÉ, Serge PIOU, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Jean-François DE VILLOUTREYS, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Gérard VÉRON, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Sophie SOURICE, Jean-Michel MÉNARD, Daniëlle JARRY, Pascal GUILBAULT, Gaëtan BERTIN ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Chantal ABÉLARD, Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Dominique AUDOIN, Patricia AVRILLAULT ;

Édith BARON, Marie-Gabrielle BEAUCARNE, Magali BÉTARD, Dominique BICHOT, Jacques BIGEARD, Sébastien BLOURDIER, Roland BODINEAU, Sandra BONNEAU, Jean-Paul BORÉ, Pierre BOUIN, Jean-Paul BOURCIER, Laurent BOURGET, Madeleine BOUYER, Philippe BOUYER, Alban BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, Michèle CHAUVEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Mickaël CHEVALIER, Nathalie COIFFARD, Alban COUÉRON ;

Sophie DENECHÉAU, Jacqueline DUPONT, Jean-Luc DURET ;

Damien ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Martine FROUIN ;

Marinette GAILLARD, Damien GALLARD, Jacques GALLARD, Marie-Hélène GIRODET, Maurice GOURDON, Thierry GOYET, Henri GRATON ;

Lydia HAÏDRA, Isabelle HAIE, Ludovic HOCDÉ, Michel HUMEAU ;

Michel JEANVRET, Jean-François JOUSSELIN ;

Catherine LEFEUVRE, Cyril LEFORT, Daniel LELORE, Marie-Antoinette LESCA ;

Guillaume MARSAULT, Marie MARTINENQ, Jean-François MARY, Yolande MARY, Florence MERCERON, Marc MORINIÈRE, Marie-Hélène MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND, Patrice NOYER ;

Étienne PAPIN, Carine PARAIN, Jean-Pierre PASQUIER, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Moïse PETITEAU, Joseph PLARD, David POIRIER ;

Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Daniel RENOU, Stéphane REVEAU ;

Emmanuelle SALAZAR, Chantal SÉCHER, Gérard SÉCHER ;

Virginie TERRIEN, Sophie TERRIER, Didier THAREAU, Jacqueline THARREAU, Hélène TRAVERS ;

Muriel VANDENBERGHE, Marie-Hélène VÉRON.

Etaient absents excusés :

Charles AMELINEAU, Nathalie BARREAU, Yves BIGEARD pouvoir à Isabelle HAIE, Christelle BIOTTEAU, Martine BLIN-ALEXANDRE pouvoir à Daniel LELORE, Philippe BODINEAU pouvoir à Thierry GOYET, Sylvie BODINEAU, Sylvain BROCHARD pouvoir à Pierre BOUIN, Bruno LECOMTE, Angélique CHOQUET pouvoir à Marinette GAILLARD, Laurence GAZEAU pouvoir à Corinne BOURCIER, Claude LE PROVOST pouvoir à Marie-Louise CESBRON, Sophie MACÉ pouvoir à Jacques GALLARD, Aurélie MOREAU pouvoir à Carine PARAIN, Christine OUVRARD, Sandra PEIGNÉ pouvoir à Christophe DOUGÉ, Sylvie PINEAU pouvoir à Joseph PLARD, Fanny PLARD pouvoir à Sébastien BLOURDIER, Isabelle RIPOCHE pouvoir à Martine FROUIN, Catherine ROCHARD pouvoir à Sophie TERRIER, Pierre SAUTEJEAU, Abdelkader ZARIF pouvoir à Florence MERCERON.

Etaient absents :

Régine AUGER, Dominique BROCHET, Joël BURGAUD, Stéphane COSNE, Frédéric DELALANDE, Yvon ÉHOUZOU, Clément ÉMERIAU, Patricia ÉMERIAU, Guillaume GLEMAIN, Patricia GRIMAULT, Franck GROSBOIS, Jack GUERY, Noëllie HUCHON, Frédéric LANIAUD, Sylvain LEDUC, Etienne MALINGE, Rachel MALINGE, Christian MORINIÈRE, Thérèse PASQUIER, Aurélie PETITEAU, Aline PINEAU, Blandine RABJEAU, Jean SEYDOUX, Isabelle TESSIER, Antoine VILAINE.

2018-243-2.1 : Avis sur arrêt du PLU d'Orée d'Anjou

Monsieur le Maire donne la parole à Denis Raimbault, Adjoint en charge de l'Aménagement/Urbanisme-Habitat.

Par délibération en date du 25 septembre 2018, le Conseil Municipal de la commune d'Orée d'Anjou a arrêté le bilan de la concertation et le projet de Plan Local d'Urbanisme. En tant que commune voisine, la commune de Montrevault-sur-Èvre est invitée à émettre un avis sur ce projet de PLU.

Le projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU d'Orée d'Anjou est constitué de 4 axes.

- Le 1^{er} porte sur les orientations générales en matière d'aménagement, d'équipement et d'urbanisme avec notamment la définition du mode d'organisation territoriale basée sur la multipolarité.

- Le 2^{ème} axe porte sur les orientations générales en matière de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

- Le 3^{ème} axe porte sur les orientations particulières relatives à l'habitat, aux transports et aux déplacements, à l'équipement commercial, au développement économique et aux loisirs.

- Le 4^{ème} axe précise les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les grands principes du PLU sont les suivants :

- Une organisation multipolaire comprenant Champtoceaux, Liré, Landemont et St-Laurent des Autels.

- Orée d'Anjou se fixe un objectif de réaliser 130 logements/an sur l'ensemble de la commune, mais avec un niveau de développement plus ambitieux sur les pôles (dits secondaires).

- 30 % de logements doivent être produits en enveloppe urbaine ; 57 ha max sont prévus pour le développement de l'habitat sur ce PLU

- la densité urbaine est de l'ordre de 15 à 17 logements/ha pour les communes non pôles et de 17 à 20 logements/ha pour les polarités secondaires.

- le PLU fixe pour objectifs de 2/3 max de logements en individuel pur et une part de 12 % de logement locatif social à produire dans le neuf.

- St Laurent des Autels est affirmé comme pôle multimodal

- Le Parc des Alliés est désigné à l'horizon 2030 comme le parc économique structurant du territoire pour 32 ha, en lien avec la commune de Montrevault-sur-Èvre, mais nécessitant le renforcement de la desserte routière entre Ancenis et Cholet. 20 ha supplémentaires sont prévus en parcs intermédiaires et de proximité.

- Orée d'Anjou affiche le souhait d'un développement d'une variante à la Loire à vélo entre le Fourneau (Liré) et Champtoceaux.

Le Conseil Municipal de Montrevault-sur-Èvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2113-1 et L 2113-20 ;

Vu l'arrêté Préfectoral du Maine-et-Loire n° DRCL/BCL/2015/59 portant création de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre,

Vu l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme demandant au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet de PLU en tant que commune limitrophe,

Vu l'avis de la Commission Aménagement du Territoire du 13 décembre 2018,

CONSIDÉRANT le projet de PLU arrêté d'Orée d'Anjou,

CONSIDÉRANT que les enjeux conjoints avec la commune de Montrevault-sur-Èvre ont bien été pris en compte, à savoir les continuités écologiques, la dimension économique de la zone des Alliés et l'affirmation de la liaison routière entre Cholet et Ancenis,

Après en avoir délibéré, à la majorité (*124 votants : 89 voix pour, 13 contre et 13 abstentions*),

APPROUVE le Plan Local d'urbanisme d'Orée d'Anjou tel qu'il est arrêté avec observation :
- Priorisation sur projet du parc économique des Alliés situé au Fuiet – Montrevault-sur-Èvre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain VINCENT

